

**Arrêté n°2016-57 du 1er mars 2016
portant délégation de signature en faveur
de Mme Catherine BERNARD**

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L. 712-2 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 29 février 2016 relatif à l'élection de Mme Catherine BERNARD en qualité de Vice-présidente déléguée aux relations avec les milieux économiques,

A R R E T E

Article 1er – Dans le domaine du pilotage,

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BERNARD, Vice-présidente déléguée aux relations avec les milieux économiques, pour signer, au nom du Président de l'université, les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux du conseil de gestion de la Direction de la formation continue (DFC).

Article 2 - Dans le domaine administratif,

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BERNARD, pour signer, au nom du Président, la correspondance dans le périmètre de ses attributions.

Article 3 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er mars 2016.

Article 4 - Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 1er mars 2016, en deux exemplaires originaux.

Le délégant,
Christian ROBLEDO
Président de l'université

Signé

Vu et pris connaissance

La délégataire

Catherine BERNARD

Signé

Destinataires : Directeur général des services, Intéressée, Service Juridique (Registre des actes administratifs).

Mis en ligne le 24/05/2016